



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Session Plénière du 15 et 16 Décembre 2016

Intervention de Michel CHASSIER

Rapport N° 16.05.05 – Transfert de la compétence du transport interurbain

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Ce rapport rend parfaitement compte de la complexité d'organisation de cette nouvelle compétence, dont la région devient l'autorité organisatrice, mais devra bien évidemment continuer à fonctionner jusqu'au 31 août 2017 à périmètre constant, en conventionnant avec les départements pour cette période transitoire.

Nous regrettons d'ailleurs que les dernières signatures ne soient intervenues que dans la journée du 13 décembre, ce qui fait que les élus ont été destinataires des documents définitifs moins de 48 heures avant la session.

Nous déplorons également que les commissions locales d'évaluation des charges et ressources transférées n'aient pas été constituées plus tôt et n'aient pas travaillé en amont. Cela nous a conduits à présenter un budget qui comporte tout de même quelques zones d'incertitude au niveau des charges, inscrites pour 149,3 millions d'euros. Il y a notamment la question des transferts de personnels, qui n'est pas entièrement finalisée.

En contrepartie, nous enregistrons une recette de 149,7 millions d'euros, le transfert semble donc équilibré, sauf qu'il ne s'agit pour les charges que d'une première évaluation.

Cela dit, à ce stade, nous ne pouvons que prendre acte du transfert et approuver les conventions.

Un certain nombre de questions se posent néanmoins pour l'avenir.

D'abord sur les rapports avec les autorités organisatrices de 2ème niveau, qui demeurent au cœur de l'opérationnel pour des raisons d'efficacité et de proximité.

Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Ce qui représente 360 AO2, pour reprendre la terminologie abrégée, et le tableau de la page 3 nous donne idée du nombre de lignes et de services gérés soit en DSP, soit par le biais de marchés publics.

Nous avons compris, sauf erreur, que les 659 DSP et 1397 marchés seraient gérés par les AO2, ce qui nous semble la seule solution raisonnable pour traiter un tel volume.

Cela éviterait également le risque qu'il faut anticiper de regroupement des offres qui aboutirait à une captation des marchés par les grands groupes que nous connaissons tous et qui opèrent déjà sur nos territoires, au détriment de transporteurs locaux.

Autre question, le problème de la gratuité des transports scolaires, à laquelle vous vous êtes engagés et qui paraît logique dans la mesure où la Région est tenue d'avoir une offre homogène sur l'ensemble des territoires. Harmonisation de l'offre qui va d'ailleurs au-delà des tarifs, comme vous l'avez souligné.

Mais nous partons d'une situation dans laquelle ce n'est pas le cas, et cela va nous imposer de trouver de nouvelles recettes, dont il n'est pas certain qu'elles soient compensées, et dont l'évaluation reste imprécise.

Dans le cadre d'un budget qui restera contraint en 2018, c'est une question qui mérite d'être posée, d'autant plus qu'à terme, le transfert des TET que vous avez évoqué en préambule va entraîner de nouvelles charges.